

la commission de l'armée et que nous publions plus haut.

M. Dauphin a invité ses collègues à introduire de nouvelles réductions dans les dépenses de leurs départements respectifs. Ces réductions seront arrêtées très prochainement pour que le projet de budget puisse être soumis, dès samedi, à l'approbation du président de la République.

On compte beaucoup sur les ressources à provenir du projet de loi sur la transformation des contributions mobilière et personnelle. Ces ressources sont calculées à raison de un pour cent de revenu présumé de chaque contribuable.

AU PALAIS BOURBON

DANS LES COULOIRS Paris, 17 mars. Les couloirs sont déserts. Aucune commission n'a été convoquée sauf celle du régime des mines qui s'est réunie ce matin.

LA LÉGISLATION MINIÈRE

Paris, 17 mars. La Commission des mines a entendu aujourd'hui le rapport préparatoire de M. Laur sur l'article 3 de la loi de 1810, instituant entre les mines concessibles et les carrières appartenant sans conteste aux propriétaires du sol, une troisième catégorie de substances minières susceptibles d'être concédées à des tiers ou exploitées de plano par le propriétaire superficiaire selon le cas.

Les droits des détenteurs de minières et des concessionnaires sont mal définis. Deux lois, celle de 1866 et celle de 1880 ont essayé de réglementer la matière. Le gouvernement et M. Laur proposent de distinguer entre les minières superficielles et souterraines. La Commission n'a pris aucune décision.

CAMPAGNE CONTRE LES SURTAXES

Paris, 17 mars. La Chambre de commerce de Marseille a délégué MM. Roux et Moulin pour combattre, auprès du gouvernement et des députés, les taxes sur le riz, le maïs, le bétail. Les délégués parleront aussi du droit de passage sur quais et demanderont l'abrogation des lois par lesquelles le droit est perçu.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Paris, 17 mars. Les électeurs de la Haute-Garonne sont convoqués pour le 17 avril prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Duportal, décédé.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, 17 mars. Hier a été déposé au ministère de l'instruction publique, le scrutin pour l'élection d'un représentant des Facultés de médecine au conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Béclard, décédé. M. Brouardel, le nouveau doyen de la Faculté de Paris, a été élu par 157 voix, sur 161 votants, il y avait 232 inscrits.

LE TEMPS A MARSEILLE

Marseille, 17 mars. Au mistral a succédé une pluie fine très tenace. La mer déferle furieusement sur les parapets de la Corniche. Aucun voilier n'entre dans le port. La sortie des steamers est difficile. On redoute beaucoup les sinistres qui signalent souvent l'époque des équinoxes.

SÉNAT

Séance du 17 mars. PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à trois heures. Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans incident, M. Meinadier dépose son rapport sur le projet Barthe et Blavier tendant à modifier les conditions du scrutin public à la tribune. Après la lecture de son rapport, le Sénat adopte deux projets d'intérêt local. Puis le président lit l'ordre du jour de la prochaine séance. M. de Kerdréol demande que la propo-

Feuilleton de LA TRIBUNE du 16 Mars 1887

39

COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

VIII

Il n'avait aucune raison de la détester, et il était trop honnête pour lui faire la cour. De plus, un autre, certainement, serait quelque jour moins scrupuleux que lui, et il lui faudrait assister, silencieux et impassible, aux infirmités conjugales du comte. A cela encore, il ne pouvait se résoudre. Il n'avait donc qu'un seul parti à prendre, et il s'y arrêta fermement. Il irait chez la comtesse, puisqu'il l'avait promis, il ferait

sition Scheurer-Kestner tendant à modifier le règlement soit discutée plus tard. Le Sénat renvoie la discussion à mardi. Sur la proposition de M. Buffet, le Sénat s'ajourne à lundi. La séance est levée à 4 heures moins un quart.

Dépêches de l'Étranger

TARIF DOUANIER DU MEXIQUE

Mexico, 17 mars. Le nouveau tarif douanier est plus libéral que l'ancien. Les droits sur les liqueurs sont considérablement diminués; les droits sur les tissus sont aussi un peu réduits; quarante-deux articles ont été ajoutés à la liste des objets exempts de droits.

LA FLOTTE CHINOISE

Londres, 17 mars. Le capitaine de vaisseau Lang, de la marine anglaise, qui remplit les fonctions d'amiral de la flotte du Petchili, vient d'arriver en Europe pour prendre livraison de deux croiseurs rapides construits en Angleterre et de deux croiseurs cuirassés construits en Allemagne pour le gouvernement chinois.

BILLETTS DE BANQUE POLYGLOTTES

Vienne, 17 mars. La Chambre des députés de Vienne a rejeté, dans sa séance du 15 mars, par 193 voix contre 82, au scrutin par appel nominal, un amendement de M. Trojan, membre de la minorité, tendant à imposer en plusieurs langues le texte des billets de banque.

LA SANTÉ DE M. DEPRETIS

Rome, 17 mars. Nous avons annoncé, hier, que M. Depretis était atteint d'un catarrhe bronchique d'un caractère alarmant. On annonce, aujourd'hui, que la santé de M. Depretis donne de sérieuses inquiétudes. Le catarrhe bronchique s'est aggravé d'hémoptysie et de gastro-entérite.

ÉMIGRATION DE COLONS ALLEMANDS

Varsovie, 17 mars. Les colons allemands de la province de Wolhynie émigrent en masse. Ces jours-ci, dix-huit familles ont passé par Varsovie, pour rentrer en Allemagne. Les colons affirment que tous leurs compatriotes en Russie font des préparatifs pour quitter le pays.

VOYAGE DU STALHALTER A BERLIN

Berlin, 17 mars. Le prince de Hohenzollern, stalthalter d'Alsace-Lorraine, est attendu ici. On dit que le prince vient uniquement pour présenter ses hommages à l'empereur, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance; mais il est certain que le voyage du stalthalter se rattache à la nouvelle situation créée en Alsace-Lorraine par les élections.

LES TRAITÉS DE COMMERCE ITALIENS

Milan, 17 mars. La chambre de commerce de Milan s'est prononcée contre tout renouvellement des traités de commerce existant actuellement avec l'Autriche et la France, sous prétexte que l'Italie a plus à perdre qu'à gagner à ces traités.

LE CAMP RETRANCHÉ DE BAUERNHAIDE

Stettin, 17 mars. Le ministre de la guerre a décidé d'établir un camp retranché dans les environs de Krewow, province de Stettin. A cet effet, l'administration militaire allemande va acheter la grande plaine connue sous le nom de « Bauenhaide ».

GRÈVE A SOIGNIES

Mons, 17 mars. La grève des ouvriers des carrières de Soignies s'étend. Une certaine effervescence règne parmi les grévistes. Un bataillon de chasseurs est parti pour Soignies. Les troupes sont consignées.

INCENDIE A MANDALAY

Mandalay, 17 mars. Un grand incendie, qui a éclaté hier, a causé de grandes pertes aux Européens et aux indigènes.

UN EMPRUNT ALLEMAND

Berlin, 17 mars. Dans les cercles politiques bien renseignés, le bruit court que le gouvernement allemand est décidé de demander bientôt au pays un emprunt d'un milliard de marks (1250,000,000 fr.).

L'ATTENTAT CONTRE LE TZAR

Cologne, 16 mars. On télégraphie de Saint-Petersbourg à la Gazette de Cologne que l'attentat dirigé contre le tzar a causé une vive sensation dans la capitale. Jusqu'ici quarante-huit nihilistes ont été arrêtés. Neuf des prisonniers avaient des bombes sur eux.

toutes les concessions qu'elle désirerait et, un mois plus tard, il demanderait au général de tenir les engagements qu'il avait pris et de lui faciliter le départ pour l'Algérie.

La pendule, en sonnant midi, le rappela aux réalités de l'existence. Il se leva vivement, prit son chapeau, sa canne, ses gants, et sortit pour déjeuner.

Sarah, de son côté, s'était réveillée de fort méchante humeur. Elle avait dans les yeux une lueur fauve, que la bonne Stewart connaissait bien, et qui était le signe précurseur d'une de ces fameuses crises épileptiques, pendant lesquelles il semblait que la belle Anglaise fût possédée du démon. Le comte, en entrant dans son appartement, au retour de sa promenade, la trouva drapée dans une robe de chambre de peluche rubis, brodée d'or, les bras nus, les cheveux sur le dos et rayonnant d'une beauté si étrange qu'il resta saisi. Il lui sembla voir quelque jeune prêtresse d'une religion païenne s'appêtant à chanter, dans une langue barbare, les louanges de son dieu. Il la prit par la main, et l'amenant devant la haute glace de sa psyché, il lui dit avec admiration :

— Regardez-vous, ma chère, vous êtes vraiment ainsi la Pythonisse d'Andor... Autrement dit, une discuse de bonne aventure, reprit-elle en riant. Eh ! vous

St-Petersbourg, 16 mars.

On a découvert une grande quantité de dynamite dans le logement des personnes arrêtées à la suite de l'attentat contre le tzar. Plus de cent personnes, parmi lesquelles beaucoup de paysans et d'étudiants ont été arrêtés.

Londres, 17 mars. La reine Victoria et l'empereur d'Allemagne ont adressé des télégrammes au tsar le félicitant d'avoir échappé au danger du 13 mars.

Suivant une dépêche de Vienne, adressée au Times, 120 personnes ont été arrêtées à St-Petersbourg. On parle de modifications dans le cabinet. Le comte Tolstoï démissionnerait et serait remplacé par un général.

Gatchina, 17 mars. Pendant la réception qui a eu lieu chez le grand-duc Vladimir, on a fort remarqué l'attitude calme de l'empereur qui s'est entre-tenus assez longuement avec l'ambassadeur d'Allemagne.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Sofia, 17 mars. Le bruit ayant couru que les personnes arrêtées à Sofia avaient été maltraitées dans les prisons, la Porte, sur la demande de la Russie, a prescrit à Riza-Bey de faire une enquête avec le concours des représentants des grandes puissances. Dans une réunion tenue chez Riza-Bey, les représentants n'ont pu tomber d'accord. Riza-Bey a demandé de nouvelles instructions à la Porte.

Les régents avaient déclaré que, quoi qu'ils considérassent la demande d'une enquête comme injuste, ils n'y mettaient pas d'obstacle. Saint-Petersbourg, 17 mars. Selon des renseignements reçus de Sofia par la Gazette de Moscou, un groupe de patriotes bulgares aurait fait savoir aux régents qu'ils seraient condamnés à mort et prochainement exécutés.

Londres, 17 mars. Une dépêche de Constantinople, publiée par le Times, fait prévoir le retour prochain de Riza-Bey, à Constantinople.

L'ABDICATION DE GUILLAUME

Berlin, 17 mars. On a accueilli, ici, avec un sourire la nouvelle fantaisiste du Figaro d'après laquelle l'empereur abdiquerait après la célébration de son jubilé. Les journaux n'ont pas même pris la peine de la mentionner. Un Hohenzollern n'abdique jamais volontairement. L'empereur a un trop égoïste amour du pouvoir et un trop grand besoin de l'idolâtrie de son peuple pour laisser à son fils la direction des affaires. Il ne jouera pas les Charles Quint, il le voudrait d'ailleurs que d'immenses coalitions d'intérêts se formeraient pour l'en empêcher. L'empereur veut mourir dans toute sa gloire, et c'est pourquoi il désire maintenir la paix.

La Délégation d'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 17 mai. Au cours des débats sur le budget provincial qui ont eu lieu à la délégation d'Alsace-Lorraine, M. Winterer a critiqué certaines mesures que le gouvernement a déjà prises et d'autres qu'il se propose de prendre. L'orateur a saisi l'occasion pour déclarer, au nom de tous les députés alsaciens du Reichstag, que les élections avaient été faites en dehors de toute influence étrangère. Le sous-secrétaire d'Etat, M. de Puttkamer a répliqué : bien que la discussion sur ce sujet soit provoquée en l'absence du chef politique du gouvernement, les paroles de M. Winterer ne peuvent rester tout à fait sans réponse. Les mesures que se propose de prendre le gouvernement ne sauraient être soumises à la critique de la Délégation; les fonctionnaires sont des serviteurs de l'empereur et non de la Chambre alsacienne; ils seront soutenus dans la tâche qui leur incombe d'assurer le maintien des liens de dépendance qui unissent l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Le gouvernement n'est pas responsable des allégations de la presse, et les propositions des journaux ne le lient en rien. Ce n'est pas le résultat de la campagne électorale, mais l'esprit dans lequel cette campagne a été conduite, qui a décidé le gouvernement à prendre des mesures. Le gouvernement se bornera d'ailleurs à ce qu'il croira être son de-

voir de faire pour protéger le pays contre les agitations illégales. Les mesures seront appliquées sans qu'on se préoccupe si elles plaisent ou non. Le gouvernement a reconnu que le moment est venu où des mesures d'un caractère plus rigoureux que lui-même ne le désirerait sont devenues nécessaires.

La tendance à rendre nul le traité de Francfort exige du gouvernement qu'il prenne des dispositions qui soient de nature à assurer la situation de l'Alsace-Lorraine dans le sens d'une fusion plus intime avec le reste de l'empire.

L'anniversaire de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 17 mars. Quatre-vingt-cinq membres de familles souveraines entoureront l'empereur d'Allemagne, le 23 mars; dans ce nombre ne sont pas compris les princes de la famille royale de Prusse.

Rome, 17 mars. Le pape ne prononcera pas d'allocution au consistoire, mais enverra un prélat complimenter l'empereur à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire qui sera, comme on sait, célébré le 22 mars courant.

Vexations allemandes

Strasbourg, 17 mars. La Post, de Strasbourg, avait reproduit dernièrement une lettre adressée de Schlettstadt au Réveil luniste, et qui s'occupait des élections pour le Reichstag en Alsace-Lorraine. La Post annonce aujourd'hui que l'auteur de cette lettre, M. Hebenstreit, commis chez M. Iréne Lang, député au Reichstag, a comparu le 14 mars devant le juge d'instruction, et qu'à la suite de cette comparution il a été mis en état d'arrestation. M. Hebenstreit est accusé d'avoir injurié l'armée allemande par la voie de la presse. Dix jeunes gens qui, dans la journée du 23 janvier dernier, avaient traversé les rues de Belfort en portant des emblèmes séditieux, viennent de comparaître devant la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg. Le tribunal a condamné les inculpés à différentes peines, variant entre six mois et trois semaines de prison.

La police a arrêté un conserier de Sainte-Marie-aux-Mines qui, devant passer devant le conseil de révision dans la journée du 12 mars, avait arboré la cocarde tricolore française. On s'est demandé, avec stupéfaction, pour quel motif, parmi la série des vexations décrétées contre les Alsaciens-Lorrains, le gouvernement allemand avait compris le refus de délivrer des permis de chasse aux nationaux français. Voici l'explication de cette mesure. C'est la Gazette de la Croix qui nous la donne :

Dans les forêts alsaciennes-lorraines qui appartiennent à l'Etat, les chasses ne sont pas faites, comme en Allemagne, par des employés et des fonctionnaires de l'administration des forêts, mais sont louées à des particuliers, et sont restées ou passées ainsi entre les mains de Français, surtout d'officiers français, qui profitaient de cet avantage pour faire de l'agitation politique et pour étudier le terrain au point de vue militaire. Voilà la version du journal allemand, et c'est à cette situation que l'administration allemande a voulu couper court par la mesure en question.

Ce sont les lièvres et les perdreaux qui vont être contents.

Leipzig, 17 mars.

Cette semaine, le tribunal impérial de Leipzig commencera le procès des Alsaciens-Lorrains arrêtés sous l'inculpation de participation à la Ligue des Patriotes. Nous avons mentionné, il y a quelques temps, la nouvelle d'une cession des îles Chusan faite par la Chine à l'Allemagne. Cette information est aujourd'hui démentie, mais elle reposait sur un fond réel d'intrigues et de négociations. Il est exact que, déjà depuis plus d'un an, l'Allemagne a engagé avec la Chine des négociations dans le but d'acquiescer une station dans les mers de Chine, et l'avait d'abord été question de l'île Quel-paert, située au sud de la Corée; mais, à la suite du refus opposé par la cour de Pékin, le gouvernement allemand porta ses vues sur les îles Chusan qui, sous le rapport politique et militaire, se trouvent dans une situation de premier ordre. Les îles Chusan, dont la capitale est Ting Hai, qui sont situées à l'embouchure du Yang-Tse-Kiang, et qui appartiennent à la province chinoise du Tse-Kiang, constituent une jonction stratégique de la première im-

LES ILES CHUSAN

portance. Très fertiles, d'un climat très sain, ayant une population d'environ 200,000 habitants, elles commandent l'entrée du Yang-Tse « le fils de la mer » le plus grand et le plus important fleuve du Céleste-Empire; elles forment également la clé de Shanghai, la première ville de la Chine, où se trouvent les concessions étrangères les plus considérables. Avoir les Chusan, c'est donc avoir à la fois, au point de vue politique et au point de vue commercial une situation exceptionnelle. Cela est si vrai que, après avoir été occupées en 1840 et 1841 par l'Angleterre pendant la guerre de l'opium en 1860 par les forces anglo-françaises, elles ont été rendues au Céleste-Empire, moyennant cette clause insérée dans une convention du 4 avril 1841 et dont l'article 3 est ainsi conçu : L'empereur de Chine s'engage à ne jamais céder, à quelque puissance que ce soit, les îles Chusan. En retour, l'Angleterre s'engage à les évacuer. La cession de ces îles à l'Allemagne est donc inévitable. Il faut néanmoins retenir le fait de l'action l'Allemagne en Chine.

106, pour violences légères et tapages nocturnes.

Les abus de l'octroi à Saint-Etienne. — Le 13 courant, deux employés de cette administration les nommés Bizantz dit l'allemand et Bruyas dit l'auvergnat, ont commis un acte que nous ne qualifierons pas, nous laisserons au public le soin de le juger : Un voiturier conduisait deux pièces de vin chez un débitant du centre de la ville, arrivé à destination il en opéra le déchargement, les roule au fond de l'allée, il descend la première la rentre en cave, veut chercher la deuxième, la met en haut de l'escalier, tourne le dos contre, commence à descendre. Lorsque les deux gabelous qui avaient parcouru l'allée à pas de loup, sans être entendus, sautent sur la pièce tous les deux à la fois, comme un oiseau de proie sur une bête morte, le contre-coup surpris le voiturier, ses pieds glissent, heureusement ses deux mains se trouvent appuyées contre le mur, ses bras résistent, autrement il en était fait de lui. Il roulait au fond de l'escalier et aurait été écrasé par la pièce dont le poids est d'environ 200 kilogrammes.

Voilà deux employés que la joie de penser qu'ils vont faire un procès leur fait perdre la tête au point qu'ils jouent la vie d'un homme, comme si ce n'était rien. Si le voiturier avait été écrasé, comme il n'y avait pas de témoins, il est probable qu'ils se seraient empressés de dire qu'ils n'avaient pas touchés au tonneau. Ce n'est plus du service ni même de la tracasserie, c'est de la persécution digne d'une autre époque. Continuez, Messieurs, rien ne plaide mieux en faveur de la suppression de l'octroi que les abus que vous commettez en son nom. Mais sachez bien que tout ce que vous pouvez faire ne nous empêchera pas de livrer à la publicité les vexations que le commerce aura à supporter. Mais si de pareils faits devaient se renouveler, nous nous adresserions à la justice où nous serions sûrs de trouver protection.

BEAUTÉS DES MËURS CORSES

Le phare Capu di Feno, situé à 12 kilomètres de Bonifacio, a été attaqué par cinq hommes armés de fusils. Ils avaient d'abord demandé au gardien de les recevoir à l'intérieur du phare et de les héberger. Sur le refus de celui-ci, ils le mirent en joue et firent feu sans cependant l'atteindre, puis ils se mirent en devoir de forcer la porte. Vers minuit, le gardien, apercevant du sommet du phare une barque qui passait non loin, se glissa par une fenêtre qui se trouvait du côté opposé à celui où étaient occupés les malfaiteurs, courut sur le rivage, héla les pêcheurs, qui le recueillirent et le transportèrent à Bonifacio. Pendant ce temps les bandits, car on croit se trouver en présence de contumaces, dévalaient le magasin aux vivres situé près du phare, mais ne parvenant pas à pénétrer dans celui-ci. La gendarmerie, immédiatement avertie, s'est transportée sur les lieux, mais les malfaiteurs avaient disparu. Quelqu'un a dit que la Corse serait le plus beau pays du monde, si elle restait 24 heures sous l'eau. Ce quelqu'un avait décidément raison.

PETITES NOUVELLES MILITAIRES

Inspection de la Cavalerie. — M. le général de division de Coolz est relevé de ses fonctions d'inspecteur permanent du 1^{er} arrondissement de cavalerie à Compiègne, et est nommé membre du comité d'état-major. M. le général de La Salle, disponible, est nommé inspecteur permanent du 1^{er} arrondissement de cavalerie à Compiègne.

Chambre syndicale des voituriers réunis.

Le Syndicat invite tous les membres de la corporation, patrons et ouvriers, à une réunion cantonale qui aura lieu le dimanche 20 mars à 2 heures de l'après-midi au café Riegert, rue-hoivlevard Valbenôite, 62. Nota : on recevra des nouveaux adhérents.

Fête de bienfaisance.

A l'Eden-Concert magnifique soirée au profit des pauvres. M. Bonnardel a encaissé tant en entrées que par quêtes la somme de 511 fr. 50 cent. au profit des pauvres. Cette somme a été versée entre les mains de M. Soulier, percepteur du droit des pauvres.

Roanne. — Arrestation.

La nommée Marie Detour, âgée de cinquante-sept ans, ménagère, a été surprise sur la place du Marché, se livrant à l'escalotage d'un pain de beurre. Elle a été de suite arrêtée et procès-verbal a été dressé.

Chronique du Feu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré cette nuit, dans la maison occupée par M^{me} veuve Boisset, marchande de nouveautés, située rue Saint-Etienne. Pris à son début, le feu a été rapidement éteint par M. Boisset fils aidé de quelques voisins. Les pertes sont sans importance.

Rive-de-Gier. — Les économies d'un directeur.

Par suite d'un accident survenu au puits Saint-Louis, sis au lieu de la Bachasse à Grand-Croix, tous les ouvriers ont perdu une journée de travail. L'accident serait dû à la mauvaise installation du porteur-poulie qui s'est arraché, heureusement sans occasionner d'accident. Toujours la question d'économie du directeur et les conséquences supportées par les travailleurs.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience du lundi, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes : E. Sandrin, de Varenne, et Claude Bonin, de Cluny, ont été condamnés pour fabrication d'allumettes prohibées. Demandez pour le même délit et par défaut, 500 fr. d'amende. Claude Poitou, de Tournus; et J.-M. Carotte, le premier, un mois de prison pour vol; le second, renvoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de

St-Etienne. — Rente des travailleurs.

Le nommé Baptiste Pêtre, seize ans, demeurant rue du Puy, 44, a eu le bras droit coupé par une scie circulaire, rue Tréfilerie, à la fabrique de cartouches. Enfin, le jeune Romanou (Auguste), âgé de quinze ans, habitant la Croix-de-Orme, a été pris dans un engrenage pendant son travail et a eu les deux doigts coupés; il travaille chez M. Favier, marchand de bois, à Bellevue. Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Général-Foy, n° 3, dans le grenier de la maison. Quelques cruches d'eau ont suffi pour faire disparaître tout danger.

Arrestation.

Le nommé Pierre-Joseph Gaudin, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Chapelle, 21, a été arrêté sous l'inculpation de vols de vêtements au préjudice de son patron le sieur Rosenheck, gérant du magasin d'habillements pour hommes, place de l'Hotel-de-Ville, 9. A la suite de l'arrestation du sus-nommé, Paul Meyrieux, 23 ans, sans profession, demeurant rue de Lyon, 95, a été arrêté comme complice de Gaudin. — On a arrêté les nommés Joseph Fournier, 30 ans, tourneur, né à Lyon; Adolphe-Marie Mazzin, 30 ans, infirmier, né à Quimper (Finistère), tous deux sans domicile fixe inculpés de vagabondage. Procès-verbal. — Procès-verbal de contravention a été dressé contre : Jacques Thevenon, 27 ans, forgeron, rue de la Vapeur, 6, Jean Giraudou, âgé de 27 ans, forgeron, rue d'Annonay,

se traçait un plan de conduite.

Elle voulait, pour complaire au comte, être très indulgente. Elle forcerait seulement Séverac à expliquer son attitude. Et si le comte montrait humilité et repentant, elle le renverrait l'avoir amicalement grondé et lui avoir fait donner des gages de soumission pour l'avenir. Le temps passait, peu à peu un engourdissement délicieux s'était emparé d'elle, et, dans une vague langueur, elle suivait sa pensée. Elle voyait le jeune homme, assis devant elle, courbant la tête sous ses reproches. Elle l'entendait qui lui répondait, et tout ce qu'il disait lui paraissait doux et tendre. Elle ne distinguait pas les paroles, mais le son de sa voix était caressant comme un chant d'amour. Elle ferma les yeux pour prolonger son illusion, et elle vit le visage de Séverac qui se penchait vers elle; il était pâle et triste. Et elle se disait : Pourquoi cette pâleur et cette tristesse? Est-ce donc moi qui en suis cause? Sans motif je l'ai cruellement offensé. Je le forcerai à oublier l'injure et à me la pardonner. Je veux qu'il soit gai et qu'il sourie. Et, dans la chaleur de cette journée d'été, au murmure de l'eau jaillissante, étendue sur ses moelleux coussins, elle se plaignait voluptueusement dans son heureux songe. Et à travers ses paupières baissées, elle voyait tout rose.

(A suivre)

n'êtes pas très loin de la vérité. J'ai du sang de divineresse dans les veines. Qui sait? j'étais peut-être destinée, moi-même, à tirer les cartes et à chercher l'avenir dans le marc de café. J'ai vu bien souvent ma mère, pour quelques pennys, la faire autrefois. Elle avait un caecaud, large comme mes deux mains, dont les yeux jaunes me ferraient, et qui se promenait dans des carrés mystiques tracés sur le sable. Il paraît qu'il était sorcier et connaissait les secrets du destin. J'aurais bien du, quand j'étais toute petite, mettre sa science à l'épreuve et me faire annoncer ce qui doit m'arriver.

Elle éclata d'un rire nerveux qui serra le cœur du comte. — Qu'y a-t-il, Sarah, demanda le vieillard avec douceur. Vous voilà comme je n'aime pas à vous voir. Etes-vous souffrante?

— Non, dit-elle, en redevenant sérieuse, mais il y a de l'orage dans l'air et j'éprouve un peu.

Je ne sais quelle fantaisie j'ai eu de mettre cette robe si chaude. Je vais me déshabiller et prendre une toilette légère... Oh! restez, vous ne me pouvez pas causer.

Elle passa dans la pièce voisine où le comte l'entendit ouvrir et fermer brusquement des armoires. Elle resta silencieuse. Puis, soudainement, comme si elle se fût décidée à aborder le sujet qui la préoccupait : — Eh bien! votre grand favori, M. Séverac, que vous a-t-il dit? — Ma chère, il voulait partir pour l'Algérie, j'ai vu toutes les peines du monde à le décider à rester... — Ah! fit Sarah avec ironie, il a dégné consentir! Vraiment je lui sais gré de sa clémence... Il est absolument ridicule, vous savez? Il y a un fonds d'orgueil effrayant dans ce garçon-là! — Je vous en prie, ma chère, ne vous montez pas la tête contre lui, dit le général avec douceur. Il va venir dans la journée vous voir. Je lui ai promis que vous le recevriez bien... Je manque pas aux engagements, manquez pas votre nom... Vous me charmentez... Sarah reparut, vêtue d'une robe de pékin de soie rose, garnie de point de Venise, le visage souriant et épanoui. Ce n'était plus la même femme sombre et fatale qu'il avait vue quelques instants auparavant; c'était une jeune fille insouciant et heureuse. Le comte fut frappé de la métamorphose. Sarah, véritable Protée, mobile et changeante, s'étonnait par les brusques mouvements et les soudaines variations de sa physionomie. Elle ne répondit pas à la demande qui lui était adressée, et, prenant le bras du comte, elle l'emmena vivement du côté de la salle à manger. Pendant le repas elle fut très

si elle se fût décidée à aborder le sujet qui la préoccupait :

— Ma chère, il voulait partir pour l'Algérie, j'ai vu toutes les peines du monde à le décider à rester...

— Ah! fit Sarah avec ironie, il a dégné consentir! Vraiment je lui sais gré de sa clémence... Il est absolument ridicule, vous savez? Il y a un fonds d'orgueil effrayant dans ce garçon-là!

— Je vous en prie, ma chère, ne vous montez pas la tête contre lui, dit le général avec douceur. Il va venir dans la journée vous voir. Je lui ai promis que vous le recevriez bien... Je manque pas aux engagements, manquez pas votre nom... Vous me charmentez... Sarah reparut, vêtue d'une robe de pékin de soie rose, garnie de point de Venise, le visage souriant et épanoui.

Ce n'était plus la même femme sombre et fatale qu'il avait vue quelques instants auparavant; c'était une jeune fille insouciant et heureuse. Le comte fut frappé de la métamorphose. Sarah, véritable Protée, mobile et changeante, s'étonnait par les brusques mouvements et les soudaines variations de sa physionomie. Elle ne répondit pas à la demande qui lui était adressée, et, prenant le bras du comte, elle l'emmena vivement du côté de la salle à manger. Pendant le repas elle fut très

gale, mais sa gaieté sentait l'effort. Elle était préoccupée et inquiète. Un trouble était au fond d'elle-même qu'elle s'efforçait de dissimuler. Le comte, ravi de la voir si bien disposée, ne sut pas discerner, à certaines nuances, l'agitation qui couvait sous ce calme apparent. Et tout à fait rassuré, il s'en alla au ministère de la Guerre passer sa journée en séance du comité de classement.

Une fois seule, Sarah respira librement. Séverac devait venir, elle allait enfin tenir à sa discrétion ce personnage énigmatique. Elle pourrait pénétrer dans cet esprit jusque-là fermé pour elle. L'émotion qu'elle éprouvait, elle la mit sur le compte de la curiosité. Peut-être y aurait-il lutte entre elle et cet obstiné. Elle était cependant résolue à le dompter. Il faudrait bien qu'il fit amende honorable et reconnût la toute-puissance de sa domination féminine.

Elle s'installa dans un petit salon oriental qui donnait sur le jardin de l'hôtel. Très retirée, très frais, embaumé du parfum des fleurs, c'était une retraite charmante. Des stores fermés tamisaient le jour, et, dans le silence, le murmure d'un jet d'eau, tombant dans un bassin de marbre, berçait la rêverie et faisait oublier les heures. Presque étendue sur un divan large, appuyée aux larges coussins de soie, elle resta inactive, attendant. Elle

se traçait un plan de conduite. Elle voulait, pour complaire au comte, être très indulgente. Elle forcerait seulement Séverac à expliquer son attitude. Et si le comte montrait humilité et repentant, elle le renverrait l'avoir amicalement grondé et lui avoir fait donner des gages de soumission pour l'avenir. Le temps passait, peu à peu un engourdissement délicieux s'était emparé d'elle, et